

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 JUILLET 2023

DELIBERATION N°2023.00376

**COUPE DU MONDE DE RUGBY 2023 - APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
«HERITAGE» - APPAREILS DE MUSCULATION**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 juillet 2023

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 46

Nombre de pouvoirs : 14

Nombre de voix : 60

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS,
M. François DRIOL, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH,
M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD,
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,
M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Françoise BERGER donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,

RECU EN PREFECTURE

Le 25 juillet 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230712-D20230037610

Date de mise en ligne : 25 juillet 2023

M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à M. Jean-Alain BARRIER,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA,
M. Fabrice DUCRET, M. Jérôme GABIAUD, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Bernard LAGET, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 JUILLET 2023

COUPE DU MONDE DE RUGBY 2023 - APPEL A MANIFESTATION D'INTERET «HERITAGE» - APPAREILS DE MUSCULATION

La politique sportive métropolitaine s'est structurée depuis plusieurs années autour de deux compétences, l'une portant sur la construction et l'exploitation des équipements sportifs d'intérêt métropolitain, l'autre portant sur le soutien à des manifestations sportives d'intérêt national ou international.

En 2019, Saint-Étienne Métropole a été retenue comme Ville Hôte de 4 rencontres de la Coupe du Monde de Rugby 2023 et a désigné 1 camp de base (Stade Roger Baudras à Andrézieux-Bouthéon pour y accueillir l'équipe d'Australie) et 2 sites d'entraînement (Stades Salif Keita à Saint-Etienne et Le Corbusier à Firminy).

En 2022 et 2023, Saint-Etienne Métropole a fait l'acquisition de matériels de musculation afin de répondre au cahier des charges de l'organisation et permettre aux équipes internationales de bénéficier de matériel neuf, de haute qualité et adapté à la discipline et au haut niveau.

Associé à ce grand événement, le dispositif d'appel à candidature détaillé ci-après a pour objet de transmettre un héritage aux associations sportives métropolitaines de haut niveau qui souhaitent créer, développer, agrandir ou rénover des espaces de performance et/ou de réathlétisation pour ses athlètes.

En effet, Saint-Etienne Métropole souhaite que l'accueil de ce grand événement sportif, déjà source de retombées économiques et vecteur d'attractivité pour le territoire, soit également l'occasion, à travers cet AMI :

- de permettre un développement sportif des Associations sportives en proposant des installations de qualité ;
- de sécuriser la pratique au quotidien avec du matériel récent et de qualité.

Les projets seront retenus en fonction :

- de l'impact de la Coupe du Monde de Rugby 2023 sur le fonctionnement de l'Association et/ou de ses installations (diminution des accès aux équipements, non mise à disposition durant les périodes d'exclusivité, ...) ;
- de la reconnaissance comme Association sportive métropolitaine de haut niveau.

En fonction de leur projet, les structures de la Métropole répondant aux critères se verront attribuer du matériel de musculation suite à l'instruction de leur dossier par Saint-Etienne Métropole et **en application du règlement annexé.**

Les projets éligibles devront être déposés sur la période du 15 juillet 2023 au 15 octobre 2023. Le matériel pourra être attribué aux structures à l'issue de la Coupe du Monde de Rugby 2023 sur le territoire métropolitain.

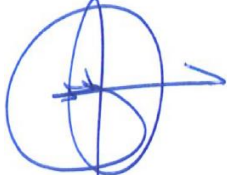
Concernant la communication de cet AMI, une information sera prévue sur le site internet de la Métropole avec la mise en ligne du formulaire de candidature et les informations nécessaires. La Métropole prévoira également une information et diffusion des documents auprès des communes et associations du territoire.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le lancement de l'AMI « Coupe du Monde de Rugby 2023 - Appel à manifestation d'intérêt Héritage - Appareils de musculation » ainsi que le règlement et le formulaire de cet AMI ;**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD